

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.013



Destruction des Rongeurs

Un Brin de Causette...

Dégâts causés par les Pigeons

Toutes forces unies !

FOIRE DE L'ANJOU : Diverses journées agricoles auront lieu à Angers, au cours de la X^e Foire Exposition : Le 17 juin, journée de la vigne ; le 18, de la basse-cour et de l'apiculture ; le 20, journée du fruit ; le 21, de la porcherie et du clavier ; le 22, de l'hygiène du bétail ; le 23, de la production laitière, et le 24, de la production du bled.

PRODUCTION-POMOLOGIQUE : Il y a dans le monde 415 millions de pommiers, qui produisent environ 350 millions de boisseaux de pommes par an, dont 35 % pour les Etats-Unis, 12,5 % pour la France, 9 pour l'Allemagne, 5,5 pour la Pologne, etc. C'est la France qui vient en tête pour la consommation des pommes avec 65 livres par tête, suivie par l'Allemagne 62,7, les Etats-Unis, la Suisse et l'Australie.

UN NOUVEAU PROCÉDÉ de moissonnage a été expérimenté dans le domaine de l'Ecole supérieure d'Agriculture de Prague (Tchécoslovaquie). La lieuse est munie d'un dispositif qui coupe les épis avec la partie supérieure des tiges. Cette récolte est rassemblée dans un chariot qui accompagne la lieuse tandis que la paille est liée en bottes et laissée sur le champ où elle peut achever de sécher. En même temps on tire une charrie déchaumée sur laquelle peut être installé un dispositif pour semer les graines d'une plante pour engrais vert.

NATALITÉ ALLEMANDE : En 1932, le nombre des naissances a été en Allemagne de 978.000, contre 722.000 en France. Celui des décès a été de 697.000 contre 680.000 sur notre territoire. L'excédent allemand des naissances sur les décès a donc été de 280.000. Le taux de la mortalité est descendu au chiffre le plus bas constaté jusqu'ici.

De nombreuses régions, on nous écrit pour se plaindre de l'invasion des cultures par les rongeurs : rats, souris, loirs, mulots.

Comment se débarrasser de cette terrible engeance ? nous demandent-ils.

En ce qui concerne l'intérieur de la ferme, les greniers, les basses-cours, la paille phosphorée est éminemment destructive. Son inconvénient est de pouvoir empoisonner aussi les animaux domestiques, aussi est-ce hors de leur présence qu'il faut en faire l'application. En voici la formule : faire fondre cinq cents grammes de graisse, y jeter un gramme de phosphore blanc en bâton, ajouter un peu de farine en remuant constamment pour obtenir une pâte susceptible d'être transformée en boulettes ; d'autre part, faire gonfler du blé dans de l'eau chaude, égoutter, mélanger à la pâte. Au bout de quelques heures, le grain est imprégné et on peut placer l'appât soit sous forme de boulettes, soit étendu sur de minces tranches de pain à l'intérieur ou, si l'on peut, à l'intérieur même des galeries creusées par les rongeurs.

Un procédé est celui de « l'assiette au plat ». On met du plâtre fin, blanc, saupoudré de farine, dans une assiette creuse que l'on place sur le passage des rongeurs ; à peu de distance est une assiette remplie d'eau. Le rongeur alléché par la farine mange aussi le plâtre, puis, ainsi assoiffé, s'en va boire avec avidité : le plâtre fait prise dans son estomac et il est étouffé.

Très bon aussi le procédé du liège : on coupe des bouchons en morceaux gros comme une noisette que l'on fait frire dans de la graisse appétissante. Malgré la vigueur de leur estomac, il est impossible aux rongeurs de digérer ce festin et ils périssent dans les souffrances d'un embarras gastrique incoercible.

Les braves gens de la Société protectrice des animaux ont donné une

formule d'appât qui tue les rongeurs sans les faire souffrir : mélanger à parties égales de la poudre de sucre et du sulfate de chaux et mettre ce composé à la portée des rongeurs.

Hors de la maison, on peut asphyxier les rongeurs par le sulfure de carbone. Nous spécifions « hors de la maison », car les vapeurs de sulfure de carbone sont inflammables et dangereuses.

Voici l'emploi : on bouche autant que possible, avec des tampons de foin, des pierres et du verre cassé, les trous par lesquels on voit les rongeurs entrer et sortir ; puis, dans l'un d'eux resté libre on fait couler un peu de sulfure de carbone au moyen d'un bout de tube de plomb dont on a évacué une des extrémités en forme d'entonnoir ; le sulfure de carbone engouffré tout d'abord les rongeurs, comme le ferait du chloroforme, puis les asphyxie complètement. Le sulfure de carbone est de manipulation inoffensive pour l'homme, surtout en plein air ; on le trouve chez les fabricants de produits chimiques et avec une certaine quantité de grammes on rend inhabitable une cave de rats ; par ce procédé, on tue tous les animaux qui se terrent, depuis le rat, le mulot, le campagnol, la taupe jusqu'au renard.

Pour préserver les semis, rouler les grosses graines dans du minium en poudre (un dé à coudre de cette poudre suffit pour un litre de graines) ; on peut aussi les imprégner d'une solution contenant, pour une grande quantité de grosses graines, vingt-cinq à trente litres d'huile minérale et soixante-dix à soixante-quinze litres d'eau. Tremper les graines fines dans une solution de quassia amara.

En pleins champs, les rongeurs se détruisent par le poison découvert, il y a une vingtaine d'années, par M. Danyez, de l'Institut Pasteur. Ce virus est une coccobacille présentant tous les caractères du bacille coli et qui, plus ou moins pathogène pour toutes les espèces de rongeurs connus en France, est absolument inoffensif pour les autres animaux ainsi que pour l'homme. Il suffit de tremper du pain ou du grain dans un bouillon de culture de ce microbe et de mettre ce mélange à la portée des rongeurs, pour que tous ceux qui en ont absorbé deviennent malades en quatre ou cinq jours et meurent d'une septicémie généralisée, une dizaine de jours après l'ingestion.

La maladie s'étend par contagion, les rongeurs vivants s'empressant de dévorer les morts.

Dans tous les endroits où des bouillons de culture ont été distribués, on a constaté, au bout d'un laps de temps relativement court, la disparition de l'invasion des rongeurs. Sur cinquante essais, on a obtenu dans trente cas la disparition complète et des effets très appréciables dans les vingt autres.

Mais, pour mener à bien l'épandage, il faut trois distributions de virus : la première trois semaines avant le labour ; la deuxième huit jours après ; la troisième après un hersage.

L'ensemble des frais pour les trois opérations (achat du virus, le blé, le pain, la main-d'œuvre) ne dépasse pas une vingtaine de francs par hectare. Des instructions très détaillées fournies par l'Institut Pasteur, accompagnent les tubes en verre contenant le poison qui finit toujours par avoir raison des terribles ennemis de l'agriculture que sont les rongeurs. C'est un procédé peu coûteux qui a fait ses preuves. Insistons sur ce point qu'il est indispensable de l'employer frais, ou plus exactement dans les délais mentionnés sur le tube. Il est bien entendu qu'il ne détruit pas à tout jamais les rongeurs, puisqu'il en viendra fatalement d'autres points dans l'avenir, mais le résultat immédiat est certain.

Jean D'ARAUDES,
Professeur d'Agriculture.

ET L'AGRICULTURE ?

Il existe une Commission de recrutement et d'avancement des attachés et agents commerciaux à l'étranger, dont les pouvoirs vont être renouvelés.

Cette Commission comprend des hauts fonctionnaires des Affaires étrangères, des présidents de Cham-



— Allô !... allô !
ici tout est bradé à vil prix. On brade dehors, on brade à l'intérieur, on brade à tous les étages !
— Allons, la p'tite mère, approchez ! Le « roi du saucisson » a dit qu'il braderait toute sa marchandise. Combien en voulez-vous ?
— Qui veut des pochettes surprises ? C'est anné on ne les vend pas, on les donne ! Vous trouverez à l'intérieur des marchandises de valeur, des bas de soie, des réveils matin ou une chambre à coucher...
Allons, approchez, Mesdames !

Tu parles d'une rigolade que c'est la braderie de Nantes. Tout pour rien ! La fallu retourner voir ça, pour faire plaisir à la bourgeoisie. Les femmes guettaient toujours les occasions et même quand y en a point, elles trouvaient bien le moyen d'acheter quelque chose, ça s'appelle ça pour point perdre l'habitude. Y avait qu'à faire un tour, lundi dernier, à la ville de Nantes pour s'en rendre compte un p'tit. Tout les ménages se précipitaient sur les étalages, au long des boutiques et s'arrachaient les coupons d'étoffes, comme si qu'on les faisait cadeau. Quant aux hommes y relançaient tout plein les jolies vendeuses, qu'étaient déguisées, peinturlurées, avec des bonnets de papier et qui distribuaient pour ren des belles risettes.

Ceusses qu'aiment les bousculades et la musique à bon compte ont été servis comme y faut. Dans tout les rues y avait point mèche d'avancer qui avait de monde et pis y avait un peu partout des hauts parleurs qui faisaient entendre des grands orchestres ou ben des chansons, avec les vendeuses qui reprenaient en chœur les refrains :

« C'est le coquin d'amour qui fait [toujours faire des folies...]
Tant que les femmes, les femmes [seront folles...]

Ou ben encore :
« Le pharmacien l'a dit à la bouchère, [et la bouchère l'a dit au charcutier]
« Le charcutier l'a dit au chef d'gar [et le chef de gare l'a dit au père Camus]
« Et c'est comme ça que tout l'pays [l'a su...]

Les chansons changeant de mode avec les années et les saisons ; falant bien varier un peu les airs... le changement d'air est toujours recommandé pour les pauvres malades que nous sommes.

Au coin d'une rue y avait un camelot qu'offrait six paires de chaussettes, par fil, pour 4 francs. Un autre, peu loin, qui vendait des montres en or pour 2 francs, garanties trois ans... su sa parole. Ailleurs c'était un restaurant qui bradait ses repas pour 3 fr. 75 pinard compris, de quoi remplir son buffet pour pas cher. Seuls les marchands de parapluie faisaient grise mine, rapport à la Saint Médard qu'avait point mouillé et qui l'allait faire biau temps quarante jours durant.

Disez dan, après c'te braderie, que la vie est encore chère et que c'est la crise économique, alors que chacun revenait de là-dedans les bras encombrés de marchandises. Tu parles des occasions ! Mère Jeanne n'avait acheté deux paires de croquenots, pour les gosses, pour six sous ! Y avait ben quatre sous pardi, mais elle s'est aperçu après que c'était tout les quatre du même pied !!!

La braderie est finie pour c'année ; elle a duré ce que durant les roses — une belle journée de soleil... Mais nous autres paysans, y a ty point belle lurette que nous bradons pour ren, ou presque ren nos produits ; que la braderie dure des mois et que nous la faisons sans tambour ni trompette ? Paivra Jacques Bonhomme que nous sommes !

maître jennot

En cas de dégâts causés par les pigeons, dans les jardins ou les cultures, voici les droits des propriétaires lésés :

La matière est réglée par la loi du 4 avril 1889 sur le Code rural. D'après l'art. 4 « celui dont les volailles passent sur la propriété voisine et y causent des dommages est tenu de réparer ces dommages. Celui qui les a soufferts peut même tuer les volailles, mais seulement sur le lieu, au moment du dégât et sans pouvoir se les approprier ».

Nous allons voir quelle application de ces principes va être faite pour les pigeons.

Voici le texte des art. 6 et 7 de la loi précitée :

« Art. 6. — Les préfets, après avis des conseils généraux, déterminent chaque année, pour tout le département, ou séparément pour chaque commune, s'il y a lieu, l'époque de l'ouverture et de fermeture des colombiers ».

« Art. 7. — Pendant le temps de la clôture des colombiers, les propriétaires et les fermiers peuvent tuer et s'approprier les pigeons qui seront trouvés sur leurs fonds, indépendamment des dommages-intérêts et des peines de police encourues par les propriétaires des pigeons ».

En tout autre temps, les propriétaires et les fermiers peuvent exercer, à l'occasion des pigeons trouvés sur leurs fonds, les droits déterminés par l'art. 4 ci-dessus.

Voilà qui est clair.

Ceux qui ont à souffrir des dégâts occasionnés par les pigeons doivent prendre connaissance de l'arrêté préfectoral.

Tant que les colombiers sont ouverts, les droits des propriétaires et fermiers des terres sur lesquelles sont commis des dégâts restent les mêmes que ceux relatifs aux volailles. On peut les tuer sur les lieux mêmes dans le moment où elles commettent les dégâts, mais on ne peut se les approprier. Il faut les laisser sur place. On est même tenu de les enlever également sur place si elles y sont encore 24 heures après avoir été tuées.

Durant la période de fermeture, ils ont le droit de tuer les pigeons, du seul fait que ces derniers sont sur leurs fonds, en faire ce qu'il leur plaira, les mettre à la broche ou les offrir à des amis.

Examinons maintenant ce que vaut la menace de la forte tête qui parle de déclarer comme « voyageurs » ses pigeons de casserole pour les sauver du fusil du voisin.

Il ignore certainement la loi du 18 février 1927 « portant réglementation de la colombophilie et utilisation des pigeons voyageurs ».

Pense-t-il que le préfet va, sur sa simple demande, baptiser « voyageurs » de vulgaires pigeons ? Croit-il possible une telle confusion ? Quand l'art. 7 de la même loi prescrit que « les colombiers contenant des pigeons voyageurs mélangés à des pigeons non voyageurs sont interdits. Les éleveurs détenteurs des volailles des deux espèces devront les abriter dans des colombiers distincts ne communiquant pas entre eux ».

Sans doute il peut en coûter cher à celui qui tuerait un pigeon voyageur. Tout dépend des circonstances. Examinons les lois en vigueur et cherchons à comprendre l'esprit des textes.

« Par dérogation à l'art. 6 de la loi du 4 avril 1889, les colombiers de pigeons voyageurs peuvent rester ouverts pendant la période de clôture annuelle des colombiers. » (Loi du 18 février 1927, art. 9.)

Il peut donc vous arriver de tuer un pigeon voyageur qui fait des dégâts dans votre jardin sans que vous ayez pu constater sa qualité au moment du coup de fusil.

Quelles seront vos responsabilités ? Elles sont indiquées dans l'art. 12 de la loi du 18 février 1927, dont voici le texte :

« Sera punie des peines portées à l'article 401 du Code pénal, toute personne qui, par négligence, par inadvertance ou par ignorance, aura capturé ou détruit, tenté de capturer ou de détruire des pigeons voyageurs ne lui appartenant pas. Toutefois, aucune poursuite ne pourra être exercée, par application du présent article, contre la personne qui aura tué un pigeon voyageur commettant des dégâts sur son fonds, mais à la condition qu'il soit établi

qu'elle n'a pu reconnaître l'espèce du pigeon. »

Notez que les peines portées à l'art. 401 du Code pénal sont « un emprisonnement d'un an au moins et cinq ans au plus ».

Vous le voyez : s'il est établi que vous n'avez pu reconnaître l'espèce du pigeon que vous avez tué, vous ne pouvez être l'objet d'aucune poursuite. Le bon sens indique déjà que vous n'avez pas le droit de vous approprier ce pigeon tué par mégarde.

En effet, d'après l'art. 2 du décret du 28 juillet 1927, « toute personne ayant recueilli un pigeon voyageur et ne pouvant le rapatrier par envoi ou lâcher, est tenue d'en faire la déclaration à la gendarmerie ou à la mairie et de le tenir à la disposition de l'autorité prévenue ».

Vous me direz que ce texte ne s'applique pas au cas envisagé. Le pigeon est mort, il ne peut être question de le rapatrier. M'est avis qu'en pareil cas je m'empresserais de rendre compte à la mairie ou à la gendarmerie, car « tout pigeon voyageur vivant en France ou circulant sur le territoire français doit être muni d'une bague matricule fermée et sans soudure, permettant de rechercher leur origine ».

J'entends bien que toute cette législation présente quelques lacunes. N'empêche que je me méfierais, étant données les peines prévues par l'art. 401 du Code pénal.

Rappelons que la date de fermeture des colombiers en Loire-Inférieure, d'après l'arrêté préfectoral, est du 1^{er} JUILLET AU 1^{er} DECEMBRE.

A LONDRES

La Conférence mondiale économique poursuit ses palabres. M. Neville Chamberlain réclame le rétablissement de l'étalon or et la réduction des tarifs douaniers. M. Cordell Hull condamne le nationalisme économique, et M. Litvinoff demande d'accorder des crédits aux Soviétiques.

Tout se passe selon nos modestes prévisions. Et, en France, la fameuse Union douanière européenne n'est-elle pas sous la férule des plus gros magnats de l'industrie métallurgique allemande ?

Le dépeçement de la France se poursuit méthodiquement.

En période de crise les Agriculteurs font-ils un large appel au Crédit Agricole ?

La Caisse Nationale de Crédit Agricole a publié récemment, en tirage à part, trois longs rapports sur les opérations du crédit agricole pendant l'exercice écoulé.

Le premier de ces rapports concerne les opérations de la Caisse Nationale de Crédit Agricole faites en application de la loi du 2 août 1923 facilitant par des avances de l'Etat la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes.

Le second rapport est relatif au fonctionnement de la loi du 4 mai 1918 sur la mise en culture des terres abandonnées.

Enfin le troisième rapport nous intéresse plus particulièrement. C'est le compte rendu détaillé des opérations faites par les Caisse Régionales de Crédit Agricole Mutuel pendant l'année 1931. Il comporte comme annexes deux documents fort instructifs : la liste par département des Sociétés coopératives agricoles ayant bénéficié d'avances de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, et un rapport sur le warrantage des produits agricoles pendant les années 1929 et 1930. C'est dire tout l'enseignement qu'il doit se dégager de tous ces travaux que nous allons analyser succinctement pour nos lecteurs.

LA DOTATION DES CAISSES DE CREDIT AGRICOLE

Les ressources de la Caisse Nationale de Crédit Agricole sont maintenant importantes. Rappelons qu'elles proviennent :

Agriculteurs, adhérez au Congrès de Blois

Les délégués des Associations agricoles : Syndicats, Sociétés d'Agriculture, Coopératives, Mutuelles, Caisse de crédit agricole de toute la France se réuniront à Blois du 26 au 29 juin, où ils formeront le XV^e Congrès de l'Agriculture française, organisé annuellement par la C.N.A.A.

L'ordre du jour de ce congrès national, qui sera ouvert par M. Deaulx, vice-président de la Fédération régionale des Associations agricoles du Centre, comprend notamment des exposés de M. Buchet, directeur des Services agricoles de Loir-et-Cher, sur l'agriculture, l'élevage, la viticulture et l'horticulture dans ce département ; de M. Marcel Donon, vice-président de la Commission sénatoriale de l'Agriculture, sénateur du Loiret, sur l'organisation professionnelle agricole dans la région du Centre.

La crise générale économique que subit l'Agriculture fera l'objet de trois importants rapports :

Les causes de la crise générale. La surproduction mondiale. La réduction de la production sur le terrain international et dans le cadre national (France et Colonies) ; par M. du Frety, délégué général de la Confédération nationale des producteurs de pommes de terre, secrétaire général de l'Association générale des producteurs de lin.

La désorganisation des échanges. Le protectionnisme nécessaire. Les bases d'une réorganisation des échanges ; par M. Jean Achard, secrétaire de la Confédération générale des producteurs de lait et de la Confédération générale des planteurs de betteraves.

La désorganisation du marché intérieur. Les bases professionnelles de sa réorganisation, par M. Pierre Hallé, secrétaire général de l'Association générale des producteurs de blé.

Ces rapports, préparés par les rapporteurs en toute indépendance, seront suivis d'une très large discussion, à laquelle tous les représentants des groupements professionnels agricoles sont appelés à participer.

Pour toutes conditions d'adhésion de groupements et inscriptions individuelles, s'adresser d'urgence à la Confédération Nationale des Associations agricoles (C.N.A.A.), 33 rue d'Amsterdam, Paris (8^e).

Au Vignoble Nantais

La Visite de la Fédération des Débitants de Boisson

Cette semaine se tenait à Nantes le 17^e Congrès de la Fédération régionale de l'Ouest du Commerce de détail des boissons, Limonadiers, Hôtelières, Cafetiers, Débitants, Restaurateurs.

Il révélait une importance notable puisqu'il groupait les professionnels des régions de l'Ouest, de Tours à Brest, du Mans à La Rochelle.

Il était organisé à Nantes par l'honorable M. Guigamp, le si sympathique président des détaillants, et M. Cléro, son zélé secrétaire général. Les séances en étaient présidées par le président de la Confédération nationale de France, M. Siffert, maire de Besançon, ayant avec lui ses deux vice-présidents, M. Gillet-Marcadé, de Bourges, M. Collet, de Lyon, et M. Avisse, le secrétaire général.

Ces messieurs avaient en la très heureuse attention de faire visiter le vignoble nantais à leurs congressistes. La visite a eu lieu lundi dernier, 13 juin, et pour l'organiser MM. Guigamp et Cléro s'étaient adressés à notre Confédération des Vignerons.

Hélas ! Le programme du Congrès était très chargé. Aussi ces messieurs ne disposaient-ils que de quatre heures pour venir nous voir. Nous avons été obligés de limiter très strictement l'excursion. Nous eussions voulu leur montrer tout notre beau vignoble, depuis Ancenis en passant par Le Loroux, Vallet, Clisson, Maisdon, Vertou. C'était impossible. Il a fallu le limiter au circuit de la Sèvre.

De telles tournées ne se font pas sans dégustation. Il faut que le vin parle son incomparable langage.

Au Pallet, en ses beaux chais de la Cognardière, notre aimable collègue, M. Lecomte, avait en la très grande amabilité de bien vouloir recevoir le Congrès. Ce fut on ne peut mieux réussi. Réception toute empreinte du cachet viticole nantais et de la plus grande cordialité.

Vignerons et cafetiers burent un coup du généreux Muscadet de ce cru de première catégorie, accompa-

gné d'une collation, le tout servi sur des barriques artistement rangées et fleuries.

Le maître de maison, en une charmante allocution, souhaita la bienvenue aux congressistes, et il leur présenta le vin nantais par excellence, le généreux Muscadet.

M. Sautet, maire du Pallet, M. Dejoie, conseiller général du canton de Vallet et le spirituel colonel Le Merdis appuyèrent les aimables paroles du propriétaire de ceans.

Puis en route pour Monnières, canton de Clisson. On longe les vieilles et historiques murailles de la Gallsinière, on traverse la Sèvre et on arrive à la coquette Mairie de Monnières, où le très dévoué maire, M. Lusseau, attendait les congressistes. Toast aimable du récepteur, remerciements au nom de tous les petits vignerons de la commune, en des phrases fort bien tournées. Puis M. Joseph du Gasset, conseiller général du canton, maire de Gorges, porte à la santé des voyageurs, et l'on déguste les meilleurs crus des coteaux prestigieux de Gorges, de Monnières et de Maisdon.

Pour terminer, M. de Camiran, président de la Confédération des Vignerons, au nom de la Viticulture du Pays nantais, salue le Congrès, et spécialement le président général, M. Siffert, maire de Besançon, et le si estimé M. Guigamp, président de Nantes.

Il n'est si bons amis qui se quittent. L'heure est implacable. Il fallut remonter dans les cars et les voyageurs rentrèrent à Nantes par la vieille route de la Sèvre, admirant au passage les beaux vignobles de Monnières, Maisdon, Saint-Fiacre et Vertou.

Et cette visite consacra une fois de plus l'union cordiale qui existe entre le vigneron qui produit le vin, et le débitant qui le fait apprécier et consommer.

Aux congressistes, aux dirigeants du Congrès, MM. Guigamp et Cléro, de la part des vignerons de la Loire-Inférieure, merci.

J. de C.

faire appel au Crédit Agricole sous des diverses formes.

NOMBRE DE CAISSES LOCALES DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL

Le nombre des Caisse Locales a peu varié entre les années 1930 et 1931. On comptait, en 1931, 6.125 Caisse Locales contre 6.002 en 1930. Ce qui est plus important, ce n'est pas tant le nombre des Caisse, que le nombre de leurs adhérents. A cet égard, la progression est sensible : 500.524 chefs de familles agricoles en 1931 contre 470.646 en 1930. Au surplus, les 500.524 chefs de familles agricoles ne sont pas les seuls à bénéficier des avantages du Crédit Agricole, 514.424 familles de cultivateurs affiliées aux Sociétés Coopératives Agricoles et plus d'un million d'agriculteurs adhérents aux Syndicats Agricoles en bénéficient aussi indirectement. Au total, c'est donc plus de 2 millions de familles d'agriculteurs qui, à des titres divers, utilisent les services du Crédit Agricole Mutuel. On ne saurait donc mieux justifier l'institution.

PRETS A COURT TERME

Les prêts de l'année sont surtout effectués à l'aide du capital social même des Caisse Mutuelles et avec les fonds provenant des dépôts des adhérents. Au 31 décembre 1931, le capital social versé aux Caisse Régionales atteignait 167.576.569 francs et les réserves 149.929.426 francs. Quant aux dépôts de fonds, partant de 151.000.000 en 1921, ils dépassent maintenant 3 milliards 500 millions. Les prêts à court terme qui, en 1921, avaient chiffré par 108.904.670 francs, les besoins des agriculteurs, atteignent maintenant, en 1931, 905.363.008, c'est-à-dire tout près d'un milliard. Il s'agit, remarquons-le, des prêts à trois, six ou neuf mois pour achats d'engrais ou de semences.

PRETS A MOYEN TERME

Le crédit à moyen terme a plus spécialement pour objet de faciliter aux agriculteurs des opérations qui, par leur nature ou leur importance, ne permettent que dans un certain délai l'amortissement et le rendement des capitaux engagés. Rentrant dans cette catégorie l'aménagement des exploitations rurales, l'achat d'animaux et de matériel, l'extension ou la réparation des bâtiments agricoles, les améliorations foncières, etc...

Ces prêts permettent ainsi à des travailleurs agricoles de se procurer le capital d'exploitation qui leur est nécessaire pour devenir fermier ou pour exploiter une petite propriété. La statistique suivante montre leur progression constante :

Année	Nombre de Prêts	Montant des Prêts
1921.....	558	4.782.463 fr.
1922.....	2.153	20.346.402 fr.
1923.....	4.179	49.229.671 fr.
1924.....	6.408	87.687.443 fr.
1925.....	12.864	262.244.575 fr.
1931.....	17.336	963.959.471 fr.

PRETS A LONG TERME

Ces prêts ont pour objet de faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation ou la reconstitution de petites exploitations rurales que les emprunteurs doivent s'engager par écrit à cultiver eux-mêmes ou avec l'aide de leur famille.

Les prêts individuels à long terme offrent, d'autre part, au petit cultivateur déjà établi, les ressources dont il peut avoir besoin pour agrandir son exploitation ou faire construire des bâtiments indispensables. Ils peuvent encore assurer le maintien d'une petite propriété dans une même famille en donnant la possibilité à l'un des enfants, en cas de décès des parents, de racheter le petit domaine familial...

Ces prêts peuvent ainsi, en application de l'article 67 de la loi de Finances du 19 décembre 1926, être consentis en vue de l'acquisition ou de la construction et de l'aménagement d'habitation de travailleurs ruraux.

Ces prêts se sont développés à un tel point que les disponibilités de la dotation du Crédit Agricole qui leur sont réservées ne permettent plus de faire face à toutes les demandes d'avances présentées par les Caisse Régionales.

Au total, les prêts individuels à long terme ordinaires, en cours au 31 décembre 1931, s'élevaient à 605.358.432 francs, et les prêts spéciaux, c'est-à-dire aux pensionnés militaires et aux victimes civiles de la guerre, atteignent, à la même date, 262.234.355 francs. Le remboursement peut atteindre 25 ans.

PRETS AUX PETITS ARTISANS RURAUX

On sait que depuis la loi du 17 mars 1931, les artisans ruraux bénéficient des prêts à long terme pour faire face à leurs dépenses de première installation.

Au cours de l'année 1931, 1.090 prêts ont été accordés pour un montant total de :

545 prêts à court terme : 3.229.000 fr.
373 prêts à moyen terme : 4.800.900 fr.
172 prêts à long terme : 3.128.769 fr.

Le rapport indique que ces prêts ont été consentis à toutes les catégories d'artisans qui touchent à l'exploitation agricole, c'est-à-dire les maréchaux-ferrants, les forgerons, les charpentiers, les maçons, les couvreurs, les plombiers, serruriers, boulangers, sabotiers, les tonneliers, les scieurs, les vanniers, les mécaniciens réparateurs de machines agricoles, les cordonniers, les tourneurs.

Abel BECKERICH,
Ingénieur agricole.

Quelques Références de nos Adhérents FAUCHEUSES

« J'ai comparé ma faucheuse à deux marques étrangères des plus réputées, la X... et la Z... Au début, la mienne était un peu plus tirante, mais la deuxième année sa marche était aussi souple, tout en étant beaucoup plus silencieuse. Sa coupe est parfaite et cette machine, bien conduite, semble inusable. »

J. LUNEAU, Guérande,
par Le Loroux-Bottreau.

« Au sujet de la faucheuse que vous m'avez livrée, j'ai obtenu en tous points pleine et entière satisfaction. Ayant fauché huit hectares de foin très fort, sans le moindre incident. Très bonne machine, simple, légère, robuste, pouvant se classer au premier rang des outils agricoles. Je vous autorise à publier ma réponse dans votre Bulletin afin que beaucoup de cultivateurs connaissent en cette faucheuse une machine d'élite. »

J.-B. HEURTEVENT,
Heinlex-Rohan, Saint-Nazaire.

« Je suis très satisfait de la faucheuse que vous m'avez fournie l'an dernier. Le montage en est très simple, les roulements très doux, le système de graissage automatique sous pression « Lub » est très pratique, la poussière ne pouvant rentrer, rien ne se trouve encrassé. J'ai fauché dans des prairies sèches et des prairies très humides avec beaucoup d'herbe, la machine s'est toujours bien débarrassée. Deux moyens chevaux suffisent pour sa traction. L'appareil à moissonner fonctionne aussi très bien et s'adapte facilement à la machine. »

Mathurin MARCHAIS,
au Martray, Le Loroux-Bottreau.

« Je suis satisfait de la faucheuse que vous m'avez vendue, comme solidité et comme roulement. »

H. LUCAS,
Les Landes, Bougenais.

« Au sujet de la faucheuse que vous m'avez vendue en 1928, je puis vous affirmer que j'ai une entière satisfaction à tous points de vue. »

Egonneau Jules,
à l'Egonnière, La Limouzinière.

« La machine est très bonne pour les prés, elle est très commode. Nous vous permettons de mettre notre adresse dans votre Bulletin. »

BRETIN, La Bégauderie,
Saint-Philbert-de-Grandlieu.

« Je suis très satisfait de la faucheuse que vous m'avez fournie voilà deux ans ; elle est d'un modèle très simple et d'un fonctionnement merveilleux et en même temps elle coupe bien aussi pour la coupe du foin qui se trouve, bien entendu, toujours à plat ; dans les prairies, ça va très bien. Je m'estimerai heureux de faire connaître et apprécier à tous mes amis mon entière satisfaction. »

Jules GENDRONNEAU, La Nicollière,
Saint-Philbert-de-Grandlieu.

« J'ai le plaisir de vous faire connaître que jusqu'à présent j'ai entière satisfaction de la faucheuse que vous m'avez vendue en 1930, sous tous les rapports, comme travail et son bon fonctionnement. »

Pierre Tournoux,
La Poitevinère, Sainte-Luce.

« Je suis très satisfait de cette petite faucheuse qui est bien faite, très commode à conduire, coupe très bien ; le graissage beaucoup plus propre et moins coûteux que les faucheuses ordinaires. C'est une bonne machine qui devrait s'étendre dans un rayon plus grand. »

Léon GOUARD,
La Verrière, Saint-Viaud.

« Mes voisins, Cormerais et Viand, ainsi que moi, avons été très satisfaits des trois faucheuses que vous nous avez livrées en 1929. Le relevage vertical de l'appareil à moissonner est très pratique pour nos petites cultures. Le graissage automatique dont sont pourvues ces machines les rend d'un entretien peu coûteux. Nous sommes prêts à donner tous renseignements à ceux qui désireraient en avoir. »

J. LEROY,
La Bretonnière, Maisdon.

« Nous avons été très satisfait de la faucheuse. Nous vous autorisons à publier notre réponse. »

L. R., Le Landreau.

« Pour la faucheuse que vous m'avez vendue il y a deux ans, je ne puis vous en faire que des éloges à tous points de vue, d'une très grande stabilité en marche, très silencieuse et d'une robustesse à toutes épreuves. Elle m'a rendu depuis deux ans tous les services désirables à la coupe des foins, aussi bien qu'à la moisson des blés et sarrasin. »

MATHELIER Eugène,
Haut-Trémar, Coudray-Plessé.

Le Pincement du Poirier et du Pommier

En arboriculture, on désigne sous le nom de pincement, l'opération qui consiste à retrancher l'extrémité supérieure d'un bourgeon encore tendre.

On pince pour arrêter l'allongement du bourgeon et ainsi refouler la sève vers le bas et l'utiliser à la bonne conformation des productions ou des yeux inférieurs. Si on n'intervient pas, on pourrait, après la chute des feuilles, remarquer trois parties sur la longueur du bourgeon devenu rameau : le tiers inférieur ne présenterait que des yeux petits destinés à s'éteindre ; sur la portion moyenne on trouverait des yeux bien constitués, ceux devant donner naissance à des productions fruitières ; enfin, à l'extrémité, des yeux qui, par suite de leur situation, se développeront en nouvelles productions ligneuses. Cela se constate sur les arbres en plein vent de nos vergers et pour eux c'est fort bien, car l'espace minimum qui est nécessaire leur a été octroyé. Mais nos arbres soumis à la taille régulière et à chacun desquels on n'a accordé qu'une étendue restreinte, doivent fructifier sur des branches relativement courtes.

La plupart des opérations de la taille visent à obtenir ce résultat, et le pincement plus que tout autre. En pincant un bourgeon d'une manière rationnelle, c'est-à-dire avec réflexion, la sève est refoulée et alimente alors les yeux de la partie inférieure, qui, étant favorisées, deviennent aptes à former des ramifications fruitières. Par le pincement, on supprime, par conséquent, la portion inutile et on rapproche la fructification des branches de charpente.

Le moment de pincer est indiqué par l'expérience. Toutefois, on doit admettre, en principe, que dans la plupart des cas, il importe de ne pas opérer avant que les bourgeons aient acquis une consistance demi-ligneuse à leur base. Si on opérait trop tôt, la sève abandonnerait le bourgeon pour en favoriser d'autres, et parfois faire reprendre l'évolution ligneuse à quelques petits bourgeons qui se disposaient à suivre la voie de la fructification.

Fait tardivement, alors que les yeux sont arrivés à complet développement, le pincement provoque la formation de bourgeons antécipés. En circonstances ordinaires, et pour obtenir un résultat complet le pincement se fait progressivement, c'est-à-dire par étapes. Seront pincés en premier lieu, les bourgeons les plus forts arrivés à l'état signalé plus haut, les autres ensuite, au fur et à mesure de leur développement. C'est l'unique moyen d'obtenir des branches fructifères de bonne force sur tout l'ensemble de l'arbre.

Sur les jeunes arbres, aux premières années de leur formation, on effectue un pincement relativement sévère, cela pour arriver aussi promptement que possible à former une charpente robuste et régulière.

Sur les arbres faibles, jeunes ou adultes, les pincements seront très modérés, car il importe de conserver le plus de feuilles possible, ces organes prenant une part prépondérante aux fonctions de la nutrition. La longueur des bourgeons réduits par le pincement, varie beaucoup. En général, elle est de 0 m. 25 à 0 m. 30 pour les bourgeons sortant de la branche mère, ou terminant une petite branche fruitière ; elle est de 0 m. 25 à 0 m. 10 pour ceux qui naissent sous le bourgeon terminant les petites branches fruitières.

La pratique du pincement n'offre donc aucune difficulté, la question essentielle, c'est d'opérer au bon moment. Ce bon moment étant arrivé, on examine les bourgeons un à un. Voici par exemple une branche fruitière qui en présente deux au dessus de deux ou trois dards ou brindilles ; le dernier est pincé à 0 m. 25, le second plus rapproché à 0 m. 05 ou 0 m. 10. Lorsqu'une branche fructifère avec ses dards ou brindilles, ne présente qu'un unique bourgeon, ce bourgeon est pincé à 0 m. 20 ou 0 m. 25. Quant à ceux sortant de la branche mère, ils sont pincés à 0 m. 30.

Les branches à fruits présentent parfois des caractères particuliers. Ainsi, il se peut qu'une branche taillée en hiver, n'ait développé qu'un seul bourgeon à son extrémité ; tout s'est étendu au-dessous. Dans ce cas un pincement court et rigoureux est nécessaire, afin de provoquer le réveil des yeux inférieurs.

J. P.

(La Défense Agricole et Horticole.)

Le Vignoble tunisien

Le « Journal Officiel tunisien » a publié un décret interdisant toute plantation nouvelle ou plantation pour remplacement de vignes pendant le délai d'un an. En cas d'infraction, les propriétaires seront tenus de procéder, dans un délai maximum de 15 jours, à l'arrachage des plantations interdites.

Faute de se conformer à cette disposition, il y sera procédé par les soins de l'autorité, aux frais des intéressés. Toutes les infractions constatées seront punies d'une amende de 50 à 1.000 francs.



Les Maladies et les Ennemis du Rosier

Nous sommes en pleine saison des roses et tous ceux qui ont un jardin possèdent cette fleur délicieuse en plus ou moins grande quantité. Dès lors, à la campagne surtout, chacun est plus ou moins intéressé à connaître les maladies et les insectes qui ravagent les rosiers ainsi que le moyen d'en préserver les plants.

La plus redoutable des maladies est indiscutablement le blanc, qu'on désigne également sous le nom de meunier ou de nielle. Il s'agit d'un champignon qui s'étend sur les feuilles, les tiges et les boutons floraux et les recouvre d'un duvet blanc. La feuille se gondole, la tige s'atrophie et la floraison s'en trouve compromise. En outre le bois s'assèche et l'arbuste dépérit.

Le remède classique est l'application de soufre pulvérisé. On se sert d'un soufflet ou on répand la poudre à la volée le matin par une journée qui s'annonce chaude, car une température assez élevée est nécessaire à l'efficacité du soufre. Il faut faire l'opération avec soin et de façon légère ; un simple duvet sur les feuilles est bien suffisant s'il est étendu régulièrement. En effet, les dépôts de soufre en excès ont pour inconvénient de jaunir la feuille.

Il est bon de ne pas attendre que le mal soit apparent. Si vous avez constaté l'an précédent que vos rosiers sont malades, effectuez le soufrage préventivement dès que les feuilles sont bien formées.

L'application de soufre doit être répétée périodiquement.

On recommande aussi la formule suivante, qui a donné les meilleurs résultats : Faire bouillir dans un pot de fer pendant dix minutes et dans six litres d'eau, 250 grammes de fleur de soufre et 250 grammes de chaux fraîchement éteinte. On filtre ce mélange et on met en bouteille où il se conserve très longtemps. Son emploi est facile ; il suffit de mettre une proportion d'un litre de cette composition dans cent litres d'eau et d'en arroser les rosiers. Le sulfate de cuivre à raison d'un gramme et demi à deux grammes par litre d'eau donne aussi de bons résultats.

La rouille est caractérisée par des petits points rouge-orangés sur les rosiers. Elle décolore les feuilles et les fait tomber prématurément. Contre la rouille, on recommande, à titre préventif, d'asperger de temps en temps les rosiers avec de la bouillie bordelaise à un pour cent. A l'automne, on aura soin d'arracher toutes les feuilles malades. De même que pour celles atteintes du blanc, il faudra bien se garder de les jeter au fumier, mais avoir soin, au contraire, de les brûler.

La fumagine consiste dans un dépôt de poussière noire sur les feuilles du rosier. C'est là le résultat du contact des pucerons ; le remède consiste donc à détruire ceux-ci dont nous allons parler plus loin et de veiller à ce que vos arbustes soient bien éclairés et bien aérés.

Le puceron est un très dangereux ennemi du rosier dont il pique les jeunes pousses qui s'atrophient ; d'autre part, il attire les fourmis par cette particularité qu'il sécrète un liquide sucré dont ces insectes sont très friands.

On peut détruire les pucerons au moyen d'aspersions de quassine, qui est aussi un excellent moyen de se débarrasser de l'araignée rouge et des chenilles. On peut également mélanger dans cent litres d'eau un litre de jus de tabac, six kilos de savon noir, un kilo de cristaux de soude et un litre d'alcool dénaturé. On s'en sert pour asperger l'arbuste envahi.

On peut se procurer le jus de tabac dans les manufactures de l'Etat ou chez les débitants.

L'hylotoma ou mouche à scie est un redoutable ennemi des rosiers. Cet insecte, qui a quatre ailes, apparaît en mai et juin, est brun noirâtre, chez le mâle tandis que la femelle a le corps jaune ferrugineux. On lui donne ce nom parce qu'il produit

des échancrures sur les jeunes pousses des rosiers afin d'y pondre ses œufs, qui se transforment au bout de quelques jours en petites larves jaunâtres à dix pattes.

Dès que la présence de la mouche est constatée, il faut couper les ramifications atteintes et les brûler. Si l'infestation est importante, il faut préparer la solution suivante : arsenic quinze grammes, savon noir en pâte vingt grammes, eau deux litres. Ne pas dépasser cette dose.

On mélange bien, on agite et on pulvérise sur les rosiers. L'opération est recommencée une seconde fois à trois jours d'intervalle et toutes les larves sont détruites.

La galle est occasionnée par la piqûre d'une petite mouche. L'excroissance, qui peut atteindre la grosseur d'une pomme, est recouverte de poils rougeâtres. Il suffit d'enlever les galles à l'automne et de les brûler.

La courtille, qui coupe les racines des rosiers en cherchant dans vers se détruit en versant dans les trous qu'elle habite de l'eau puis de l'huile.

Enfin, il arrive que le rosier se fane tout à coup en pleine végétation, sans raison apparente. Il s'agit, sans doute, pas un ver blanc au pied. Il faut, dès qu'on constate le dégât, déchauler à la bêche le pied de l'arbuste, en ayant soin, bien entendu, de ne pas dérangé les racines ; il est rare que vous ne découvriez pas l'insecte entre celles-ci. Si en redoute la présence de vers blancs dans la roseraie, il est bon d'y planter des salades ou des fraisiers ; les vers qui en sont plus friands abandonneront les rosiers pour les plants en question où il sera plus facile de leur faire la chasse.

LONDINIERES,
Professeur d'agriculture.

COIFFES-FORTS
BAUCAE
Catalogue Franco

La Vie Syndicale

Blain

Syndicat Central des Agriculteurs de Blain. — M. Jean Drouaud, secrétaire, ayant manifesté le désir de se retirer de ses fonctions, le bureau a pris acte de cette décision et a élu pour le remplacer M. Claude Sanguet fils, qui lui succédera à une date ultérieure. MM. les Agriculteurs sont prévenus que jusqu'à nouvel avis, c'est toujours à M. Drouaud qu'ils devront s'adresser pour leurs achats et leurs ventes, ils sont assurés d'avance d'y trouver toujours le meilleur accueil.

Le Président,
Léon BERNARDEAU.

Le Centre d'Octozone dément...

... Les bruits erronés selon lesquels les traitements médicaux à l'Octozone seraient chers et hors de portée de beaucoup de bourses. Les prix appliqués sont, au contraire, très modérés et moins élevés que beaucoup de traitements médicaux ou interventions chirurgicales.

La Cure d'Octozone remplace avec avantage, à bien moindre prix, tout en évitant des séjours onéreux et l'interception de ses occupations, les cures dans les stations thermales ou climatiques pour le traitement des affections ou maladies telles que :

L'ARTHRITISME
LA SCIATIQUE
LES DEPRESSIONS NERVEUSES
LES MALADIES DE LA PEAU
DES INTENSINS, etc.

Tous renseignements au Centre d'Octozone de Nantes, 18, rue Lafayette, Téléphone 147-83.

Consultations médicales tous les jours, sauf lundi.

HUILE D.F. POUR AUTOS

huile de marque qui a sa place dans votre hangar pour vos tracteurs, vos remises pour vos camions et votre garage particulier pour votre voiture.

Elle est vendue en Tonnelets de 50 litres ou en Bidons de 20 litres chez tous nos dépositaires.

Sur la route vous pourrez vous la procurer en Bidons de 2 litres chez tous les pompistes à l'Etoile Bleue vendant de l'essence Automobile ou de carburateur AZUR.



DESMAIRIS FRÈRES
42, RUE DES MATHURINS - PARIS

Abreuvoir "LE MODERNE"

Série courante, demi-ronde, coins arrondis, largeur en haut 0°50, profondeur 0°25, galvanisés après fabrication.

Longueur	Contenance	sans pieds	avec pieds
1°50	150 lit.	150 fr.	210 fr.
2°	200 —	185 »	245 »
2°50	250 —	225 »	285 »
3°	300 —	260 »	320 »
3°50	350 —	320 »	415 »
4°	400 —	370 »	465 »
5°	500 —	465 »	560 »
6°	600 —	545 »	655 »

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Modèles sans pied, séries larges, séries trapézoïdales : nous consulter.

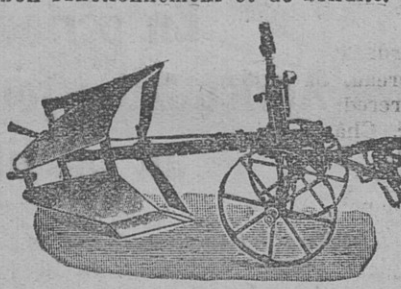
FAIRE LIRE CE BULLETIN AUTOUR DE VOS CESTS RENDRE SERVICE A VOS VOISINS.

Machines Agricoles



Charrues-Brabants

Marque réputée, avec tous organes en acier de première qualité. Peuvent être livrées avec socs trapézoïdaux, pointe fixe, ou socs à pointe mobile ; essieu à bagues ou essieu extensible et roues Patent. Charrues simples, robustes et durables, garanties de bon fonctionnement et de solidité.



Montage normal, versoirs cylindriques, en acier triple, trempé, dur et poli, donnant des résultats incomparables en terres collantes :

N°	Profondeur du labour	Poids des versoirs	Prix avec versoirs triple
1	5 à 19 cm.	96 kil.	720 fr.
2	5 à 20 cm.	101 —	730 »
3	5 à 23 cm.	123 —	870 »
4	5 à 27 cm.	144 —	995 »
5	5 à 27 cm.	162 —	1.095 »
6	5 à 29 cm.	178 —	1.200 »
7	5 à 29 cm.	192 —	1.280 »

Les poids ci-dessus peuvent varier en plus ou en moins de quelques kilos, modifiant le prix de la charrue que nous donnons à titre indicatif.

Prix départ, REMISE A NOS ADHERENTS.

Supplément pour charrues livrées avec rasettes et pour socs à pointes mobiles. Réduction pour versoirs en acier ordinaire.

Versoirs hélicoïdaux et tous autres modèles de charrues sur demande. Nous consulter au Syndicat.

Broyeurs de Pommes de Terre

Indispensable dans toutes fermes. Bâti bois : grille 32"x18".... 95 fr.
Bâti fonte : grille 36"x18".... 120 »
Sur demande, avec volant, majoration de 20 francs. Broyeurs sans pieds, réduction de 10 francs.

Prix départ usine et remise aux adhérents.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs reversibles ordinaires, dents plates ou étagées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :	Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0°90	310 fr.	325 fr.
7 —	0°90	325 »	340 »
9 —	1°30	375 »	390 »
11 —	1°60	420 »	440 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :

11	—		1 ^m 60	445
MODELE VIGNERON, dents mon				
tées sur 4 rangs, dont deux dents tra				

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étagées :

Dents de : 13"	44"	47"
2 comp., 30 dents.	44 k.	60 k.
3 comp., 45 dents.	63 k.	92 k.
4 comp., 60 dents.	92 k.	124 k.

Prix du kilo : 2 fr. 70, départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Cultivateurs "Griffon"

Extensibles et à combinaisons, pour tous travaux d'été, dans toutes les plantations en lignes. Tenue parfaite en tous terrains. Bâti extensible par levier, avec écrou de blocage en travail.

A 5 dents flexibles, prix. 240 fr.
A 5 dents rigides..... 260 »

Majoration pour avant-train tournant à 2 roues.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.



Largeur de travail	Diam 0°50</
--------------------	-------------

MARCHES DE LA VILLETTE

Du 12 au 15 Juin 1933

ANIMAUX	Ancien	Nouvel	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	4 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	4 ^e qual.
Bœufs.....	4.065	4.000	6 10	4 80	3 60	7 40	3 65	2 65	1 80	4 40
Vaches.....	2.102	2.000	6 10	4 50	3 50	7 50	3 65	2 47	1 75	4 80
Taureaux.....	543	500	4 60	4 10	3 70	5	2 75	2 25	1 85	3 10
Veaux.....	2.638	2.500	10 80	8 60	6	11 80	6 45	4 90	3 30	7 08
Moutons.....	14.967	14.600	10 30	10 30	7 70	15 90	7 15	4 85	3 38	7 95
Porcs.....	2.325	2.325	9 42	8 56	6 30	10	6 60	6	4 40	7

Du Jeudi 15 Juin 1933

Bœufs.....	1.541	1.460	6 30	5 00	3 80	7 30	3 78	2 75	1 90	4 52
Vaches.....	755	700	6 30	4 70	3 70	7 70	3 78	2 58	1 85	4 92
Taureaux.....	210	200	4 70	4 20	3 80	5 20	2 82	2 30	1 90	3 22
Veaux.....	2.148	2.000	10 60	8 40	5 80	11 60	6 35	4 78	3 20	6 95
Moutons.....	6.721	6.600	14 30	10 30	7 70	15 90	7 15	4 85	3 38	7 95
Porcs.....	2.384	2.384	9 70	9 00	6 44	10 00	6 80	6 30	4 50	7 00

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 7.010. — Maine-et-Loire, 580; Sarthe, 500; Mayenne, 455; Loire-Inférieure, 200; Indre-et-Loire, 115; Deux-Sèvres, 255; Vienne, 60; Vendée, 755. — VEAUX : 2.638. — Maine-et-Loire, 170; Sarthe, 750; Mayenne, 80; Loire-Inférieure, 50; Indre-et-Loire, 15; Vienne, 30. — MOUTONS : 14.967. — Maine-et-Loire, 180; Sarthe, 50; Mayenne, 255; Loire-Inférieure, 190; Vendée, 165; Afrique, 2.740; étrangers, 275. — PORCS : 2.325. — Maine-et-Loire, 265; Sarthe, 145; Loire-Inférieure, 360; Indre-et-Loire, 120; Deux-Sèvres, 145; Vienne, 40; Vendée, 120.

Dans quelle proportion le poids de l'œuf influe-t-il sur son prix de vente ?

Parmi les facteurs qui contribuent à modifier la valeur marchande des œufs destinés à la consommation, la grosseur en est certainement un des plus importants.

Une observation préalable s'impose. Si, dans le commerce, il n'est jamais question que de gros et de petits œufs, et non d'œufs lourds et d'œufs légers, la notion de poids tend à se substituer peu à peu à celle de grosseur en raison des avantages et de la précision qu'elle offre, notamment dans le choix des poules à conserver pour la reproduction. On peut, en effet, en ne tenant pas compte des minimes variations du poids spécifique ou densité des œufs, considérer comme identiques les notions de poids et de volume.

On admet que la densité des œufs venant d'être pondus est, en moyenne, de 1,090.

Après une quinzaine de jours d'exposition à l'air et à la température ordinaire, une diminution de 2 à 3 % se manifeste dans le poids de l'œuf; elle est due à l'évaporation et à l'échappement d'une petite quantité de gaz carbonique; la densité n'est plus alors que de 1,070.

Pour se rendre compte de l'influence des variations du poids de l'œuf sur son prix de vente, on peut, à défaut de statistiques relatives aux proportions de coquille, de blanc et de jaune pour les différentes races et selon l'alimentation, tenir le raisonnement suivant :

Si l'on divise les œufs en trois groupes, les gros, les moyens et les petits, dont on compte 15, 17 ou 22 dans un kilogramme, les poids moyens s'établissent respectivement ainsi : 66 gr. 6, 56 gr. 8, 45 gr. 4.

Or, la coquille représente de 11 à 13 % du poids. Il est logique d'autre part d'admettre que les petits œufs ont une surface relativement plus grande que les gros et que, à égalité d'épaisseur, le poids de la coquille est relativement plus élevé dans les petits œufs. On peut donc, sans grande erreur, dire que le poids de la coquille est de 11 % dans les gros œufs, de 12 % dans les moyens et de 13 % dans les petits.

La matière alimentaire est donc

Si vous voulez une ONDULATION ELECTRIQUE INDEFINISSABLE garantie malgré la pluie...

chez **CALLOCE**
10, Rue Crébillon — NANTES
Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE VIANDE

Les Transports de Bétail et les Projets des Réseaux

Les Compagnies de chemin de fer qui, depuis plusieurs années, avaient adopté une attitude à peu près uniformément négative devant les revendications des transporteurs de bétail, notamment lorsqu'il s'agissait des tarifs, se montrent, depuis peu, moins intransigeantes que par le passé et consentent tout au moins à étudier dans un esprit plus favorable les suggestions ou les vœux qui leur sont présentés.

Cette amélioration, jusqu'ici platonique, d'un état de choses déjà ancien, n'est vraisemblablement pas sans relation avec les études entreprises ces derniers mois par les réseaux sur la concurrence croissante faite par les transports automobiles, sur tout aux petites et moyennes distances.

A ce sujet, nous devons signaler que plusieurs réseaux viennent de soumettre à l'homologation du Ministère des Travaux Publics, des dispositions entièrement nouvelles concernant le transport des animaux par wagon complet en grande et en petite vitesse.

Sans entrer dans les détails des modifications proposées, signalons toutefois que :

1° Au lieu de quatre barèmes, suivant les espèces d'animaux, il n'y en aura plus que deux : l'un pour les ovins et caprins, l'autre pour les bovins, veaux compris, les porcs et les chevaux.

2° Dans chaque barème, le tarif par mètre superficiel serait un peu inférieur au tarif actuel au-dessous de 200 kilomètres, et égal ou parfois supérieur aux plus grandes distances.

3° Les wagons demandés ne pourraient avoir une superficie inférieure à 15 mètres ni supérieure à 20 mètres.

4° La taxe serait calculée en multipliant par le nombre d'animaux, des superficies fixées par animal : bœufs et taureaux, 1 m. 87; chevaux et mules, 1 m. 50; vaches, ânes et poulains, bœufs et taureaux de petite taille, 1 m. 25; vaches de petite taille, 0 m. 83; veaux, 0 m. 50; porcs, 0 m. 37; porcs de 60 kilogrammes et au-dessous, 0 m. 30; petits porcs de 30 kilogrammes et au-dessous, 0 m. 24; agneaux, chèvres, brebis et moutons, 0 m. 23.

Le minimum de taxe serait le prix du barème le moins élevé appliqué à la surface du wagon demandé, et le maximum serait le prix du barème le plus élevé appliqué au wagon fourni.

5° Certains avantages seraient accordés : un permis aller et retour par wagon (au lieu d'un permis aller) et la faculté de se surclasser moyennant supplément, non accordé jusqu'ici.

Soulignons que ces propositions, actuellement à l'étude, sont incomplètes sur plusieurs points.

1° Elles n'émanent pas de la totalité des réseaux.

2° Elles ne seraient applicables, en ce qui concerne les tarifs proposés, que pour certaines gares nommément désignées sur chaque réseau, et non pour toutes les destinations.

3° Si elles aboutissent à une diminution de prix aux petites distances en toutes catégories, elles n'en entraînent aucune au-dessus de 200 kilomètres, ni pour le gros bétail, ni pour les ovins. Seuls, les veaux et porcs, ainsi que les chevaux, verraient leur prix de transport abaissé à toutes les distances, mais en grande vitesse seulement.

4° La tarification sur la surface théorique des animaux peut être critiquée : la surface admise pour les bœufs, par exemple, et qui est de 1 m. 87, correspond à un format et à un poids des bœufs qui n'est qu'un maximum rarement atteint. De plus, cette clause ne devrait pas servir de prétexte aux Compagnies pour indiquer le surmembre.

5° La valeur maxima des animaux n'a pas été modifiée.

Ces critiques, et quelques autres (suppression des petits wagons, non distinction des animaux maigres) ont déjà été présentées aux services compétents par des représentants autorisés du commerce du bétail, auquel l'A.G.P.V. s'associe pour toutes ces interventions.

Nous serons reconnaissants à tous ceux de nos adhérents qui voudront bien nous faire connaître le plus tôt possible à ce sujet leurs propres observations et suggestions. Celles-ci seront présentées par l'A.G.P.V. aux bureaux qui étudient actuellement les propositions en question.

Une Etude sur le Ravitaillement de Paris

L'étude très documentée, présentée à la récente session des Agriculteurs de France, par M. Ambroise Rendu sur « le ravitaillement de Paris », avec le concours de rapporteurs compétents, va être éditée en un volume de 120 pages, illustré de 50 à 60 cartes et graphiques.

Ce livre, qui contiendra les intéressants renseignements statistiques recueillis par l'enquêteur, ainsi que des communications spéciales sur les questions de la viande, des œufs et volailles, des fruits et primeurs et de leurs emballages, de la lutte entre le rail et la route, de l'emploi du froid artificiel, etc., est mis en vente au prix de souscription de 30 francs l'exemplaire.

S'adresser à M. Schellens, 14, rue de Bellefond, Paris-9^e.

Pour développer la Consommation de la Viande

Une réunion s'est tenue le 24 mai, au siège de l'Association, 41, rue Lafayette, à Paris-9^e.

Y assistaient des représentants de toutes les corporations intéressées à la production, au commerce, à la transformation et à la vente de la viande et de ses sous-produits. Les délégués de tous les groupements représentés ont constitué un Comité national de la Viande, qui est ainsi conçu sur un plan interprofessionnel.

Le but le plus immédiat du nouvel organisme sera de mener une campagne pour le développement de la consommation de la viande et de ses sous-produits : campagne qui commencera à l'automne et qui comprendra notamment des articles de presse, des conférences et communiqués par T.S.F., des publications de recettes et l'édition d'une brochure à grand tirage.

Cette initiative prise par l'A.G.P.V. a pour premier but d'associer les diverses corporations intéressées à un effort dirigé contre la sous-consommation dont elles souffrent toutes.

Ultérieurement, le Comité pourra utilement délibérer sur toutes les questions où un accord interprofessionnel serait désirable.

Chronique des Marchés

Le mois de mai s'est montré dans son ensemble très peu favorable à la vente du bétail et de la viande et s'est traduit par un nouveau fléchissement général dû en partie à la forte chaleur qui a duré plusieurs jours, en partie à ce que les arrivages sur le marché comme aux Halles ont été très chargés, étant donnée la saison.

Le marché du gros bétail a été particulièrement touché par la mévente. Les gros arrivages en ont été la principale cause. C'est ainsi que le lundi 22 mai, le marché a reçu 5.278 gros bovins alors que, les années précédentes, les marchés de cette époque de soudure ne comportaient guère plus de 4.000 têtes chaque lundi. Cet excédent ne pouvait évidemment être absorbé sans baisse, surtout avec la température élevée.

Le marché de l'Ascension s'en est encore ressenti, les animaux restant vivants aux Abattoirs à l'ouverture du marché atteignant le chiffre record de 1.700 têtes, ce qui dénotait une véritable surcharge du marché.

Aussi les cours sont-ils en fin de mois, plus bas que jamais dans toutes les catégories de gros bovins.

L'époque est plus favorable à la vente du veau, mais les arrivages étaient, malgré tout, un peu lourds, et là aussi il y a eu un certain tassement dans l'ensemble du mois.

Le marché des ovins a été l'un des plus atteints. Une véritable absence de demande aux Abattoirs, causée par la concurrence toujours plus active des Halles, a provoqué une baisse générale, atteignant non seulement les brebis et les africains, pour ainsi dire invendables, entre 3 fr. et 4 fr. 50 la livre, mais même les agneaux n'atteignant plus, que pour de très rares lots choisis, le prix de 7 fr. 50 la livre, alors qu'ils touchaient encore il y a deux mois le cours de 9 francs.

En porcs, il s'est produit quelques variations, alternativement dans les deux sens, mais le mois se termine sur une tendance plus faible là encore, malgré le rafraîchissement de la température.

La Situation

La situation du marché du bétail est toujours mauvaise dans son ensemble.

L'offre de l'extérieur reste dans la limite des contingents et va se trouver plus restreinte encore, au moins en bœuf congelé, par suite de l'apparition des taxes de licences.

L'offre intérieure reste abondante, surtout si l'on considère que pour les bovins la période actuelle est normalement celle de la soudure où les arrivages doivent se restreindre.

La demande est toujours peu active, surtout lorsque la chaleur intervient, comme ce fut le cas pendant la plus grande partie du mois.

Aussi les cours sont-ils franchement mauvais sur le marché du gros bétail et des moutons et faiblement orientés en veaux et en porcs.

Pomme contre le Varron

5 francs le pot ou 9 francs les deux pots.

LIENS DE GERBE

Nous pouvons procurer à nos adhérents des liens de gerbes confectionnés, longueur 1 m. 40, avec boucle et noué en couleur, aux conditions suivantes, net, départ Nantes :

En Jute, à bout rouge : 65 fr. le mille.

En Sisal extra blanc, trois fils câblés : 105 fr. le mille.

En Chanvre, bouts rouges et bleus : 210 fr. le mille.

Où pour confectonner soi-même les liens, Sisal blanc en pelotes de 2 kilos 500, par balles de 10 pelotes : 4 fr. 50 le kilo.

Qu'est-ce que la C.N.A.A. ?

La C.N.A.A. (Confédération Nationale des Associations agricoles), 33, rue d'Amsterdam, Paris (8^e), créée en 1919, est une Fédération générale et professionnelle des grands groupements nationaux et régionaux agricoles. Elle est :

1° Un bureau de renseignements et de documentation. Elle publie chaque semaine une revue intitulée « L'Association Agricole », qui donne les éléments essentiels de la politique agricole tant à l'étranger qu'en France.

2° Un centre de collaboration entre toutes les Associations affiliées qui, au cours des assemblées générales, coordonnent leurs revendications dans le cadre national. La C.N.A.A., depuis 1927, a développé surtout ses efforts sur le terrain économique et a créé en 1932 le Comité national agricole de la protection douanière et des traités de commerce.

3° Un organe d'organisation professionnelle sur l'ensemble du territoire. Depuis 1919 la C.N.A.A. a organisé chaque année le Congrès de l'Agriculture française, ouvert à toutes les associations, syndicats, coopératives, mutuelles, caisses de crédit agricole, etc... Ce Congrès se tiendra en 1933 à Blois, du 26 au 30 juin. Elle a édité le timbre de solidarité agricole « Pour que la terre puisse vivre ».

4° Un centre commun d'action professionnelle permanente auprès du gouvernement, du Parlement, de l'opinion publique pour la défense de l'économie paysanne, au sort de laquelle est lié l'avenir de la Nation toute entière.

La défense paysanne ne trouvera qu'en elle-même les moyens d'éviter la ruine totale.

Agriculteurs, l'heure sonne où votre indifférence ou l'insuffisance de votre contribution personnelle à l'action professionnelle est une faute contre vous-même, contre vos enfants. Adhérez et cotisez à vos groupements professionnels.

PRÉVOYEZ la PÉRIODE de SÈCHERESSE

Il est superflu de rappeler qu'il est indispensable d'avoir des réserves d'eau. Donc des abreuvoirs, des bacs et des tonneaux s'imposent.

Une marque réputée comme construction et fini doit retenir votre attention. L'abreuvoir « LE MODERNE » en tôle d'acier embouti d'une seule pièce, sans rivet et sans boulon, est indéformable. Ses bords arrondis font que les animaux ne risquent pas de se blesser.

Le TONNEAU « IDEAL » si utile pour le vidage des fosses à purin, l'épandage de ce purin, est également précieux pour le transport de l'eau dans n'importe quel terrain.

Sa capacité peut aller jusqu'à 1.500 litres. En tôle d'acier, léger, robuste, étanche, il donne toute garantie de durée. Il se livre avec ou sans pompe.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONO, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 20 juin. — Legé, Le Loroux-Bottereau, Saint-Père-en-Retz.

Mercredi 21. — Geneston, Vieille-Vigne, Châteaubriant.

Jeudi 22. — Ancenis, Missillac-Plessé.

Dimanche 25. — Machecoul, Les Sorinières.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

99. — Ferme à vendre, neuf à dix hectares, bonnes terres, petit prix, dans bourg arrondissement de Saintes. Libre de suite. Ecrire M. Débonnières, Etaules (Charente-Inférieure).

108. — A vendre beaux plants de choux, betteraves, rutabagas, et petits plants de toutes espèces. S'adresser à Jean Bourcier, jardinier, rue de la Barre, Nord-sur-Erdre.

109. — Plants de choux et betteraves fourragères, choux de toutes variétés à vendre. S'adresser Chevalier, plantes-graines, Pont-Rousseau (Loire-Inférieure).

111. — Cultivateurs, au moment de faire vos plantations de Choux, Betteraves, Rutabagas, etc..., pensez à l'intérêt que vous avez à ne planter que de beaux plants et des variétés de sélection, et adressez-vous à une maison sérieuse et spécialisée. Vous trouverez toutes ces garanties chez Adrien Guyon, jardinier-pépiniériste à Nozay (L.-I.), qui dispose encore cette année d'une quantité importante de tous ces plants. Prix et renseignements sur demande.

112. — A vendre : tonnes, barriques, fûts en tous genres. M. Henri Charon, 36, quai Malakoff (près gare Orléans), Nantes.

113. — Ferme 30 hectares terre, prairie, vignes, toute montée, à louer à bail ou à moitié fruits, 1^{er} novembre. Ne répondez qu'à lettres munies excellentes références. Marquis de Gouvello, Sarzeau (Morbihan).

114. — A vendre, une écremeuse 150 litres, bassin déporté, ayant servi trois ans. S'adresser au Syndicat.

115. — A louer, à moitié fruits, pour le 24 avril 1935, une métairie de 23 hectares environ, ayant son matériel de culture. S'adresser à M. Louis Bartra, Les Sorinières (Loire-Inférieure).

116. — A vendre, une presse vis sans fin, charge carrée, avec accessoires, 2 m. 10 intérieur, vis de 90 millim., état neuf. S'adresser au Syndicat.

117. — Suis vendeur d'une batteuse-vanneuse « Froger » à manèges, cinq chevaux, état neuf, garantie bon fonctionnement. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

73. — Ménage 25 et 27 ans, trois enfants, demande place culture et vigne, femme basse-cour. Bonnes références (sait conduire auto). S'adresser au Syndicat.

74. — Jeune ménage, recommandé par maîtres, libre novembre, pour basse-cour ou faire valoir région nantaise. Marquis de Gouvello, Sarzeau (Morbihan).

75. — Mutilé cherche à louer à bail, avec promesse de vente, ou achèterait petite ferme avec jardin fruitier d'un hectare, bon paturage, demi-plante, tout d'un seul tenant. Bordure route nationale dans site très joli. S'adresser au Syndicat.

76. — On demande une femme seule pour travaux de basse-cour. S'adresser au Syndicat.

77. — Jeune ménage, libre courant été, très recommandé par maîtres, demande place garde propriété, homme jardinier-chauffeur, femme basse-cour et petit service maison. S'adresser au Syndicat.

Graisses agricoles

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kg., en vente au Syndicat, ou franco par 24 boîtes.

Par tambours de 25 ou 50 kilos franco..... 4 30 le kilo

Par fût de 100 kil. franco 3 60 le kilo

Graisse rose pure ; Graisse vaseline et Valvol. Nous consulter.

FEUILLETON DU Bulletin 6

Le Poids du Soupçon

PAR

Jean de BARASC

III

Il y avait environ six ans que Claude Bouchany et sa femme s'étaient installés à Malemort.

Maitres d'une tante qui leur avait légué sa maison sise sur la route de Brive, à l'extrémité de ce village, ils étaient venus l'habiter presque aussitôt après leur mariage.

Ménagiste de son métier, Bouchany avait bien estimé que la clientèle d'une population aussi restreinte que celle de Malemort, ne lui fournirait pas des ressources suffisantes pour vivre, mais Brive n'était pas loin et il comptait bien développer sa petite industrie en se faisant connaître dans cette ville.

En attendant l'installation sur son terrain et dans sa maison du vaste atelier qui lui était nécessaire lui permettait de valser une économie importante. De fait,

grâce à sa vaillance au travail et à la conscience qu'il apportait dans son ouvrage, l'entreprise de Bouchany avait prospéré rapidement.

Ce ménage modèle inspirait à tous la sympathie. Quoiqu'à Malemort, comme dans tout vieux village de France jaloux de son terroir, on regardait habituellement tout nouvel arrivant comme un intrus, on les avait bien accueillis.

Ils étaient, en effet, un peu du pays. On avait connu leur tante Catherine Bargaude, pauvre vieille femme toute ratatinée, toute courbée sous ses quatre-vingt-dix ans, mais toujours serviable et charitable aux pauvres gens.

On se souvenait d'elle avec un respect attendri. Elle était la dernière d'une génération disparue, et les mères aimaient à rappeler à leurs filles l'exemple de ses vertus et de sa piété.

Soul, Gourat, le charbon, qui craignait que le nouvel atelier lui fit quelque concurrence, parlait quelquefois de Bouchany et des siens en termes défavorables. Et comme sa jalousie ne trouvait rien à dire, il disait volontiers :

— C'est des hypocrites.

Mais jusqu'ici, ses réflexions désobligeantes n'avaient trouvé aucun écho. Il était déjà 11 heures du soir.

La femme du brave menuisier s'étonnait de ne pas le voir rentrer.

Elle avait couché son petit Georges, charmant bébé de cinq ans, et avait depuis

longtemps achevé de ranger toutes choses dans sa maison.

Décidément, elle s'inquiétait.

Jamais son mari n'était venu si tard sans la prévenir.

Toute à ses pensées, elle n'avait prêté aucune attention au bruit du dehors; il arrivait souvent qu'au sortir du cabaret, quelques paysans en gaieté fissent un peu de tapage.

Mais maintenant, tout était rentré dans le silence, et Claude ne revenait pas.

Impatiente de le voir, vaguement inquiète aussi par cette absence prolongée, elle jeta un coup d'œil sur ses épaules, et ayant baissé doucement son fils au front, elle se disposait à aller aux informations, quand on toqua à sa porte.

Qui pouvait venir si tard chez elle ? Ce n'était pas son mari : il fut entré sans frapper.

Un horrible pressentiment fit courir dans ses veines un frisson de glace.

— Qui est là ? demanda-t-elle.

— Monsieur le Curé.

Prix-Courant (détail)

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sans variation.

Alimentation du Bétail

Farine de Manioc.....	80 »
Riz Saigon n° 1.....	80 »
Riz Paddy (non décortiqué, pour chevaux et volailles).....	63 »
Erises de Riz.....	70 »
Issues de Riz.....	50 »
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ.....	85 »
Farine « Kystett ».....	175 »
Farine Arachide « Armor ».....	75 »
Mais pour volailles.....	80 cours
Tourteau « Armor » en plaques.....	65 »
Tourteau amélioré Chepteline.....	88 »
Tourteau de lin « Robbe » : en plaques et vrac, départ Dieppe.....	68 »
En farine, dép. St-Etienne-Montluc.....	97 »
Farine lactée T. T.....	195 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Proviend « Sucraff » N° 1... 67 »
« Sucraff » N° 2... 65 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse..... 87 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-cédanés, avoine, tourteaux) 91 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 89 »
Optima pour porcelets et truies..... 142 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima lait :
cordon vert... 72 » logé 75 »
cordon rouge... 85 » logé 88 »
Optima engraissement :
pour bœufs... 81 » logé 85 »
Optima vaches d'élevage :
cordon vert, logé... 76 » les 100 kil.
cordon rouge, logé... 89 » les 100 kil.
Farine lactée Optima
pour vaches, le sac de 5 kil... 11 »
Quantité importante, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poisson..... 165 »
Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 130 »
Farine de viande alimentaire 165 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »
Coquilles huîtres broyées..... 55 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Paille mélassée Say, 50 %... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Proviendine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses..... 125 »
N° 2 pour sujets en crois-sance..... 130 »
N° 2 bis, pour poussins..... 155 »
N° 2 ter, pour poussins..... 140 »
N° 3, pour poules en mue..... 145 »
Les 100 kilos nus, départ Nantes : par 50 kilos, majoration.
Coquilles d'huîtres, logées... 65 »
Boulettes « LAPOX », nues..... 110 »
Farine de poisson, logée..... 195 »
Farine de viande, logée..... 195 »

Chaux agricole

Chaux roches..... 95 »
Chaux blutée (sacs toile)..... 90 »
Chaux blutée (sacs papier)..... 110 »
Les 1.000 kilos, départ Chaudfontaines.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Logée en estagnons, franco gare : Les 5 lit. : 47 fr. 50. Les 10 lit. : 91 fr.

HUILE « LA DELICATE »

5 litres logées... 25 25 31 »
10 — — — 49 50 58 50

Produits Viticoles

Soufre sublimé, les 100 kilos 125 »
— les 50 kilos 64 »
« Sulsol » soufre colloïdal anglais très recommandé contre l'oïdium. S'emploie dans la bouillie bordelaise, à la dose de 1 kilo par barrique. Prix, 15 fr. le kilo. Remise aux adhé-rents.

Collosoufre, flacon de 1 kilo. 30 »
— 0,500... 15 50

Bouillie Azur..... 175 »
Bouillie Barousse 60° : logée en sacs de 50 k. 175 » les 100 k. en caisse de 12 boîtes de 2 kilos..... 200 »

Bouillie « Macclesfield » : en caisse de 25 paquets de 2 kilos : la bouillie 60 %... 180 » les 100 k. la bouillie 50 %... 167 »

Sulfostéatite cuprique..... 125 »
SULFATE DE CUIVRE français ou belge : les 100 kilos..... 145 »
Pour quantités supérieures, nous consulter.

Savons

Marque G.H.B. blanc extra, 72 % d'huile, garanti..... 235 »
Savon Croix d'Or extra pur, 72 % d'huile..... 250 »

Les 100 kilos départ Nantes, par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux d'une livre, au choix

Sel dénaturé

36 francs les 100 kilos, départ Batz. Sel marin de l'Ouest : 36 fr., départ grands réseaux par au moins 1.000 kilos.

Cours des Bois

(Bretagne, Normandie, Anjou)

Bois feuillus. — Acacia, 50 à 80 ; châtaignier (sciage), 60 à 125 ; chêne : premier choix menuiserie et ébénis-terie, 80-120, 75 à 160 ; 120-160, 130 à 200 ; 160 et plus, 180 à 250 ; deuxième choix charpente et wagon-nage, 80-120, 40 à 90 ; 120-160, 80 à 100 ; 160 et plus, 125 à 200 ; chêne champêtre, 60 à 150 ; frêne qualité charbonnage, 70 à 180 ; hêtre (de futaie), 80-120, 40 à 80 ; 120-160, 60 à 100 ; 160 et plus, 70 à 120 ; de tail-lis sous futaie, 80-120, 25 à 45 ; 120-160, 40 à 80 ; 160 et plus, 60 à 90 ; noyer, 100-150, 200 à 300 ; 150-200, 250 à 400 ; 200 et plus, 300 à 600 ; orme franc, 30 à 80 ; orme tortillard, 50 à 120 ; peuplier (qualité sciage), 50 à 90 ; emballage, 30 à 50 ; bois de mines feuillus (1), 5 à 10 ; bois de feu ronds sur pied (2), 5 à 10 ; sous coupe (2), 25 à 45 ; quartiers sous coupe (2), 35 à 45 ; charbonnette sous coupe (2), 10 à 20 ; charbon (la tonne sur wagon), 250 à 300.

Bois résineux. — Epicéa (sciage) menuiserie, 50 à 90 ; charpente, 40 à 80 ; pin maritime sciage, 30 à 40 ; pin maritime mines, 10 à 20 ; pin qualité sciage, 30 à 40 ; pins qualité mines, 10 à 20 ; sapin (sciage), me-nuiserie, 45 à 95 ; sapin (sciage) char-pente, 30 à 75.

Les cours ci-dessus s'entendent au mètre cube grume dit « réel », ils ne sont pas absolus, ils peuvent varier d'une région à l'autre suivant la qua-lité des bois, leur renommée, leur provenance, leur grosseur, leur hau-teur, l'offre et la demande, la dis-tance des gares, ports ou lieux d'uti-lisation et surtout suivant l'exploita-tion bonne, médiocre ou mauvaise desdits bois.

Ils s'entendent pour l'arbre de toute sa hauteur jusqu'à découpe nor-male « loyale et marchande ».

(1) Le prix des bois de mines feuillus s'entend au mètre cube réel et sur pied.
(2) Le prix des bois de feu s'entend au stère et non au mètre cube réel.

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhé-rents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les tonnelets de 30 et 56 litres sont facturés 25 et 30 francs et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 180 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

Par 180 k. 50 l. 30 l.
Demi-fluide..... 3 » 3 40 3 80
Épaisse..... 3 20 3 60 4 »
P cylindre vapeur..... 3 80 4 20 4 60
Pour Moteurs..... 3 20 3 60 4 »
P Transmissions..... 3 » 3 40 3 80
P Moteur Electr. 4 » 4 40 4 80

Pour Ecrémeuses :

Demi-blanche..... 4 » 4 40 4 80
Blanche pure..... 4 60 5 » 5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford) 3 70 4 10 4 50
Fluide, 1/2 fluide..... 4 » 4 40 4 80
1/2 épaisse..... 4 20 4 60 5 »
Épaisse..... 4 50 4 90 5 30

Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses..... 4 » 4 40 4 80
Huile « Evergreen » toujours verte, su-périeure. Fluide, demi-fluide ou de-mi-épaisse..... 7 » 7 40 7 80
Huile de ricin pur..... 8 » 8 40 8 80
Huile pour Moteur Diesel..... 5 40 5 80 6 20

Chemin de Fer de Paris à Orléans

PRINCIPALES AMELIORATIONS réalisées sur la ligne PARIS-QUAI D'ORSAY A NANTES, SAINT-NAZAIRE, LA BAULE ET LE CROISIC A partir du 15 mai 1933

Mise en marche tous les jours et toute l'année du train rapide 105 et admission des voyageurs de 3^e classe dans ce train.

Paris-Quai d'Orsay, dép. 9 h. 50 ; Nantes, arr. 15 h. 17 ; Saint-Nazaire, arr. 17 h. 11 ; La Baule-Escoublaie, arr. 17 h. 54 ; Le Croisic, arr. 18 h. 20.

A partir du 2 juillet, arr. à Saint-Nazaire à 16 h. 29, à La Baule-Escoublaie à 17 h. 07 et au Croisic à 17 h. 30.

Accélération du train rapide 109, — Paris-Quai d'Orsay, dép. 12 h. (12 h. 55 à partir du 1^{er} juillet) ; Nantes, arr. 17 h. 46 (au lieu de 18 h. 06) ; La Baule-Escoublaie, arr. 19 h. 32 (au lieu de 19 h. 51) ; Le Croisic, arr. 19 h. 55 (au lieu de 20 h. 13).

Accélération des trains rapides 15/115 et 116/16. — Train 15/115. — Paris-Quai d'Orsay, dép. 17 h. 15 ; Nantes, arr. 22 h. 06 (au lieu de 22 h. 22) ; Saint-Nazaire, arr. 23 h. 14 (au lieu de 23 h. 30) ; La Baule-Escoublaie, arr. 23 h. 51. — Le Croisic, arr. 0 h. 13.

Entre Saint-Nazaire et Le Croisic ne circule qu'à partir du 1^{er} juillet et jus-qu'au 16 septembre.

Train 116/16. — Le Croisic, dép. 16 h. 21. — La Baule-Escoublaie, dép. 16 h. 46 ; Nantes, dép. 18 h. 44 ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 23 h. 45 (au lieu de 23 h. 59).

Chemins de Fer de l'Etat

UN NOUVEAU CONCOURS D'APPAREILS DE CURAGE DES FOSSÉS ET CANAUX

A la demande de l'Union des Marais Charentais, et en étroite collaboration avec elle, les Chemins de fer de l'Etat organisent à Rochefort, le 19 juillet pro-chain, un nouveau concours d'appareils de curage des fossés et canaux.

Le transport des appareils et du per-sonnel chargé de leur fonctionnement sera gratuitement assuré, dans les deux sens, sur les lignes Etat, P.L.M. et P.O.

Le règlement de ce concours sera communiqué à tout constructeur qui en fera la demande aux Chemins de fer de l'Etat, Service Agricole, 13, rue d'Amsterdam, Paris (8^e).

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour

Nantes, le 15 juin.

Farine de froment..... 130
Ble nouveau, moralement sans ail, base 76 kil. l'hec-tolitre..... 75
Ble sans ail, base 76 kil. 74
Avoines grises ou noires..... 62
Avoines bigarrées..... 67
Sarrasin Bretagne..... 71
Sarrasin Loire-Inde..... 71
Orge indigène..... 65
Orge Marée..... 56
Son bonne fabrication..... 38

Ces cours s'entendent par wagon com-plet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 9 juin
VEAUX : 591. — Le kilo sur pied, 4 à 5,50 ; tous les kilos payables : moyenne 4 fr. 75.
BŒUFS : 10. — Le demi-kilo : Devant la qualité, 2,50-3 fr. ; 2^e qual., 2-2,50 ; 3^e qual., 1-2 fr. derrière : 1^{re} qualité, 4,50 à 5 fr. ; 2^e qual., 3,75 à 4,50 ; 3^e qual., 3,25-3,75.

MOUTONS : 238. — Le kilo : 1^{re} qua-lité, 7 à 8 fr. ; 2^e qual., 6 à 7 fr.
AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 591. — Le kilo sur pied, 4 à 5,50.
Invendus : 100.
Il est à observer que ces prix s'en-tendent entrés en ville, frais de mar-ché, perte de kilo à déduire : 0 fr. 80. Donc, moyenne : 3 fr. 95.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 165 à 175
Paille d'orge en bottes..... 170
Paille d'avoine en bottes..... 170
Foin, les 500 kilos..... 130 à 160

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 14 juin.
Abricots, le kilo, 5 fr. — Artichauts, les 12, 12 fr. — Asperges, la botte, 4 fr. — Carottes, la botte, 1 fr. — Choux pommes, les 16, 15 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Concomres, la pièce, 1 fr. 50. — Cerises, le kilo, 2 fr. — Cresson, les 12, 5 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. 50. — Escaroles.

Le bourreau invisible

Souffrir atrocement, être tenaillé jour et nuit, tantôt aux bras, tantôt aux jam-bes, tantôt aux reins ou aux épaules, et cela par un tourment mystérieux que l'on traîne avec soi, dans son propre corps, qu'on ne sait comment atteindre et réduire à l'impuissance...

Vous le savez, quand vous avez lu la belle lettre ci-dessous d'une de nos compagnes de souffrance, guérie (en-fin) après combien d'essais infructueux, par le seul vrai remède : la cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, qui purge définitivement le sang de ses acrétes, dissout les cristaux des articulations et des muscles, restitue à l'organisme la pureté, la souplesse, la santé, la vie !

15 janvier 1933.
En reconnaissance de ma guérison par la cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, je vous autorise à publier ma lettre si elle peut servir à généraliser l'emploi de votre produit pour le bien de tous.

J'étais atteinte de rhumatismes aigus par tout le corps depuis plusieurs an-nées et désespérais de guérir, car je souffrais parfois terriblement.

Pessagés en vain divers médica-ments puis sur le conseil de mes amies, je commençai une cure de 3 flacons de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON. Dès le premier flacon, je sentis une amélioration croissante et à la fin de ma cure, mes troubles étaient complètement disparus. Or, n'ayant plus ressenti de douleurs depuis plus de 6 mois, je suis forcée de me dire guérie. Je ne puis que vous recommander à mes amies et connaissances, et ce sera pour moi une grande joie.

M^{lle} Louise BEAUSOLEIL, 233-10, Bay Avenue Douglas, Long Island, New-York (U.S.A.).

Tisane des Chartreux de Durbon, 14.80 le flacon, toutes pharmaciens. Ren-seignements et attestations 1^{re} rai-toires J. BERTHIER, à Grenoble.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 14 juin.

POMMES DE TERRE. — Sensible relèvement des cours.
On cote aux 100 kilos départ, mar-chandise logée : Rosecoff, Mayenne, 45 ; Paimpol, 27 à 28 ; Saint-Malo, 33 à 34 ; Barbançon, 65 ; Cavaillon, 72 (ces deux provenances sont spécialement achetées par le Nord) ; Saucisse d'Oran, départ Marseille, 95 ; Hainaut de Pa-riis, 120 fr. sur le carreau des Halles.

FOURRAGES

On cote par balles pressées haute densité, aux 100 kilos départ : Centre, Ouest, Nord, Est, 5,80 à 6,20 ; d'avoine, 5 à 5,50 ; d'orge ou escourgeon, 5 à 5,20 ; Foin, 25 à 30 ; Luzerne, 29 à 32 ; Trèfle, 23 à 24.

Cours des Vins

Muscadet..... 850 à 950
Gros-plant..... 350 à 420
Pinot..... 150 à 200
Seibel..... 350 à 400

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie
Double couture, coins renforcés, en-têtes enroulés, tous les mètres, 1,50 de corde à chaque coin, ou cordes à con-corde sur les largesurs, au choix du pre-neur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras..... 10 80
Lin et Jute : vert gras..... 11 55
Lin : vert gras..... 12 60
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit..... 13 65
N° 2 vert gras ou cachou enduit..... 15 25
N° 3 vert gras..... 17 50
N° 4 vert gras..... 18 »

Coton : A vert gras..... 12 90
B vert gras..... 14 70
C vert gras..... 16 30
D vert gras..... 18 10

Passer les commandes au Syndicat. Ne pas oublier d'indiquer l'inscrip-tion, ou sinon, les baches seront adre-ssées sans marque.

LA FORTUNE des Eleveurs de Porcs

Eleveurs ! Si vous voulez retirer un réel profit de l'élevage des porcs, donnez leur régulièrement la Proviendine dès l'époque du sevrage.

Un porc de 120 Kg. en 4 mois

N° 7537. — M. Charles CALONNE, de Moustier, nous écrit : « Depuis deux ans, je fais usage de votre Proviendine et je me suis rendu compte de sa valeur de ce produit. Cette année, en quatre mois, grâce à la Proviendine, j'ai obtenu un porc de 120 kg ».

Voici comment l'élève le produit : les 15 premiers jours, je donne deux cuillerées à soupe par jour, ensuite trois cuillerées et après le premier mois, je donne six cuillerées par jour jusqu'à ce que mon porc arrive à 3 mois. Dès qu'il fut âgé de 2 mois, je lui donnai aussi d'autres aliments, tels que pommes de terre, seigle, je lui donnai garantis, que pour un porcelet surtout, il n'y a rien qui peut le fortifier et l'engraisser comme votre Proviendine. J'ai donc utilisé quatre paquets de 14 francs pour former un porc destiné à la boucherie, et j'arrive ainsi à former en quatre mois un porc de 120 et même 130 kg, quand il provient d'une grande race.

Voici encore une preuve : j'ai acheté un jeune porcelet, en moins d'un mois il a déjà profité de 15 kg, rien qu'avec du lait écrémé et de la Proviendine.

La Proviendine est vendue partout en boîtes de 14 frs, impôt compris, Dépôt pour l'Ouest de la France : Ancienne Maison Louis SANDERS, S. A. Quai Richemont, 10, Rennes (Ille et Vilaine).

Le Savon des Marcheurs

prévient et guérit les ampoules, écorchures, frottements des pieds, de l'aine ou des aisselles, diminue la transpiration, rafraîchit la peau et désodorise la sueur. Lire la bro-chure jointe à tout envoi. En vente dans toute bonne Pharmacie et l'Herboristerie, Pharmacie BONHOM-ME, à Vitry, 3 fr. 50 la boîte, fran-co.

Dépôts : Pharmacies Orion, à Lorient ; Provost, à Héric, à Fay-de-Bre-tagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Lagat, à Savenay ; Thibault, à St-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Le-roux, à Plessé.

Instrument de Ferme
Matériel de Sciage
MOULINS
VENDEUR
327 Rue St-Martin
PARIS

La TREMATODINETTE

contre la COCCIDIOSE
Gros ventre des Lapins, etc.
Adrien SASSIN, Produits vétérinaires, ORLÉANS

Brochure de 90 pages sur maladie franco sur demande

le boucher paiera mieux

Pour remettre un ani-mal en état ou pour l'en-graisser rien ne vaut le RIZ

Ajoutez 1.000 à 1.500 grs de Riz Saigon cuit à la ration journalière de vos bœufs à l'en-grais, 100 grs pour les agneaux.

Ecrire au Bureau de Propagande 62, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

MARCHÉ RÉGIONAL

NANTES (Talansac)

Le demi-kilo :
Bœufs. — 1^{re} catégorie, 5,50 à 9 fr. ; 2^e caté., 1,50 à 2 fr. ; 3^e caté., 0,50 à 1 fr.
Veu. — 1^{re} catégorie, 5 à 8,50 ; 2^e caté., 4,50 à 5 fr. ; 3^e caté., 2,50 à 4 fr.

Mouton. — 1^{re} catégorie, 8,50 à 9 fr. ; 2^e caté., 8,50 ; 3^e caté., 8 à 3,50.
Porc. — 5,50 à 8,50.
Beurre. — 6 à 7 fr.
Œufs. — La douzaine : 3,50 à 4 fr. ; Lapins. — 5,50 à 6 fr. ; Poulets. — 10 à 14 fr.

ANCIENS
Avoine, 75 à 77 fr. ;
Beurre, 7,50 à 8 fr. la livre ; œufs, 4,25 à 4,50 la douzaine ; poules, 4,75 à 5 fr. la livre ; poulets, 8 à 8,50 ; la-pins, 4 à 4,25 la livre.
Porcs gras, 1^{re} qualité 6 fr., 2^e qual. 5,50, 3^e qual. 5 fr. ; veaux gras, 5 fr. et 4,50 le kilo sur pied ; porcs maigres, 280 à 400 fr. ; porcelets, 200 à 270 fr.

CANÉE, 12 juin.
Blé, 86-88 fr. Paille, les 1.000 kilos, 130-160 fr. ; foin, 300-350 fr.
Beurre, la livre, 6,50 ; œufs, la douz., 3,50 ; poulets, 26 à 35 fr. ; vivants, le demi-kilo, 6,50 à 7 fr. ; canards, la pièce, 12-14 fr. ; pigeons, la couple, 9-11 fr.

Porcs gras, le kilo, 6 à 6,75. Porcs maigres, 300 à 400 fr. pièce. Porcillons, 160 à 210 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT, 14 juin.
Blé, 73 à 75 fr. ; avoines grises et noires, 75 à 80 fr. ; blé noir, 85 fr. ; orge, 85 fr. ; farine